IME FRAINEAU : 62 Avenue Firino Martell 16100 COGNAC
Tel : 05.45.36.63.20 Mail : secretariat@imefraineau.fr

LIVRET D'ACCUEIL

<u>Président de l'association</u> : M. GUERIN

<u>Directeur</u> : M. BASSO

Version juin 2016

Votre enfant vient d'être accueilli à l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) Fraineau.

Ce livret d'accueil a été conçu pour répondre à vos interrogations et vous donner une information compréhensible sur :

- **Ce que nous sommes,**
- **Ce que nous proposons,**
- **Notre organisation,**
- **Votre place de parents, ou de représentants légaux, dans le travail effectué auprès de votre enfant**

♦ IME FRAINEAU : PRESENTATION

- Nous sommes un établissement médico-social agréé pour recevoir 75 jeunes garçons et filles, âgés de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles associés.

Il s'agit d'enfants ou d'adolescents en grande difficulté dans leur environnement scolaire et qui nécessitent un accompagnement plus global, intégrant une scolarité adaptée.

Les jeunes reçus à l'établissement sont orientés en IME par la **C**ommission des **D**roits et de l'**A**utonomie des **P**ersonnes **H**andicapées (**CDAPH**). L'accord des parents est au préalable demandé.

Cette commission siège au sein de la **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées (**MDPH**).

Ils peuvent être accueillis en semi-internat ou en internat (de manière modulée pour l'internat).

- Un institut médico-éducatif est composé :

  - D'une section **IMP** (**I**nstitut **M**édico-**P**édagogique), pour les jeunes âgés de **6 à 14 ans,** Qui propose une scolarité adaptée, des ateliers éducatifs et une prise en charge thérapeutique ;

  - D'un **IMPRO**. (**I**nstitut **M**édico-**P**rofessionnel), pour les jeunes âgés de **14 à 20 ans,** Qui associe en plus des ateliers d'initiations professionnelles ainsi que des stages en entreprise.

- Nos missions

Prendre en compte les besoins spécifiques de votre enfant par :

- Un enseignement spécialisé et individualisé,
- Des actions éducatives,
- Un suivi médical et des actions thérapeutiques,
- Une initiation professionnelle,
- Un soutien et un accompagnement social de votre enfant et de sa famille.

- Nos objectifs

En lien avec les missions de l'établissement et dans le respect des droits de votre enfant et de sa famille :

- favoriser le développement intellectuel, affectif et corporel de votre enfant,
- développer ses compétences scolaires,
- développer son autonomie et ses capacités d'insertion sociale et professionnelle.

Notre engagement éthique : nos valeurs, nos principes

Nous considérons que :

- Chaque jeune est une **personne unique et singulière** qui, de ce fait, doit bénéficier d'**un accompagnement personnalisé et adapté à la spécificité de ses besoins,**
- Chaque jeune a droit à **la préservation de son intégrité** (*physique et psychologique),* à **la protection de son intimité** et à **la confidentialité** des informations qui le concernent,

- La collaboration avec la famille de chaque enfant est **essentielle et indispensable**.

Notre action vise à :

- développer les **capacités** de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte,
- à valoriser et enrichir leurs compétences.

Nos compétences professionnelles font l'objet d'un souci **d'amélioration continue**, en vue de s'adapter à l'évolution des besoins et des attentes des jeunes et des familles.

Le financement de l'établissement

L'établissement est financé par les Caisses d'Assurance Maladie sous forme de prix de journée.

Tutelle

L'**A**gence **R**égionale de **S**anté (**ARS**), depuis la loi du 22 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires, est l'organisme qui **contrôle** les établissements et services médico-sociaux, **alloue les budgets, autorise la création, la transformation ou l'extension des établissements et services.**

♦ LE CONTENU DE NOS PRESTATIONS

A L'IMP
(de 6 à 14 ans)

Une scolarisation personnalisée :

- Des temps scolaires adaptés aux capacités de concentration et d'attention de chacun
- Une classe correspondant au niveau de chaque enfant
- Une scolarisation en groupe restreint

Des activités d'éveil :

- Eveil culinaire
- Eveil musical
- Découverte de l'environnement (nature, repères dans l'espace et le temps,…)
- Informatique

Des activités manuelles :

Peinture, modelage, petit bricolage, jardinage,…

A L'IMPro
(de 14 à 20 ans)

Scolarisation

- Des acquisitions scolaires en lien avec les apprentissages pré professionnels (mesures, poids, surfaces, utilisation de la monnaie, …)
- « Consolidation » des apprentissages de base et exploitation des marges de progression de chacun

Une initiation professionnelle par :

- Des ateliers techniques (liste non exhaustive pouvant évoluer) :

✔ Menuiserie
✔ Peinture
✔ Ferronnerie
✔ Jardinage, sensibilisation aux travaux de la vigne
✔ Espaces verts
✔ Lingerie
✔ Couture
✔ Cuisine
✔ Entretien des locaux

- Des stages :

POUR TOUS LES JEUNES :

- Un accompagnement éducatif
- De l'éducation physique et sportive
- La possibilité d'une aide thérapeutique et de soins (suivi psychologique, psychomotricité, orthophonie, soins infirmiers)
- Des prestations périphériques (surveillance de nuit, transports, restauration, hébergement)

Les jeunes, semi-internes et internes, sont accueillis sur 8 groupes de vie différents, qui tiennent compte de leur âge et leur degré de maturité.

Le travail éducatif s'effectue en lien avec les objectifs suivants :

- l'aide à la construction et l'affirmation de soi ;
- l'acquisition et le développement de compétences sociales et relationnelles : apprendre à vivre ensemble
- l'apprentissage de conduites autonomes dans le cadre de la vie quotidienne : faire des choses tout seul
- le développement des connaissances et des savoir-faire : à travers les ateliers éducatifs ou préprofessionnels, les sorties, les visites diverses, les séjours ...
- la découverte de l'environnement et la prise en compte de ses contraintes ;
- une aide à l'insertion sociale et professionnelle adaptée : trouver sa place dans la société.

En fonction du projet individuel de l'enfant, nous proposons également des ateliers à visée d'expression :

- *Atelier « poney »*
- *Atelier « expression des sentiments »*
- *Atelier vie affective et sexuelle*
- *Atelier « création en arts plastiques »*

- **L'éducation physique et sportive**

Les activités physiques et sportives s'inscrivent dans le cadre de la scolarité proposée à chaque jeune (sports collectifs, athlétisme, VTT,…). Une initiation à la natation et au judo est aussi proposée à certains jeunes. Des rencontres sportives inter-établissements sont organisées le mercredi après-midi.

Les prestations thérapeutiques et de soin

Médecin psychiatre

- Infirmière
- Orthophoniste
- Psychomotriciennes

Prestations proposées :

- Bilan
- Entretiens (individuels/familiaux)
- Séances, suivi
- Soins
- Atelier thérapeutique par le conte.
- Balnéothérapie

Psychologue

Autres prestations

La surveillance de nuit

La surveillance de nuit, pour les jeunes internes, est assurée par 2 personnes travaillant à mi-temps sur ce poste et spécifiquement formées à ce travail.

Ces personnes interviennent de **21H30** le soir à **7H15** le matin, sous la responsabilité du cadre d'astreinte (directeur ou chef de service).

- **Elles assurent la sécurité des jeunes**
- Elles réassurent, accompagnent les enfants qui présentent des difficultés d'endormissement
- Elles traitent les petits incidents qui peuvent survenir au cours de la nuit

La restauration

Il s'agit d'une prestation interne qui vise à apporter aux enfants et adolescents une alimentation équilibrée et variée, dans le respect de normes d'hygiène strictement définies, concourant à la bonne santé des jeunes que nous accueillons.

Les menus sont élaborés à l'avance et tiennent compte des particularités alimentaires : régimes, allergies sur (prescription médicale).

Chaque enfant mange sur son groupe de vie.

C'est l'heure du repas

La cuisine centrale

Une grande souplesse est apportée dans les choix effectués quotidiennement quant à la confection des repas. La variété des menus proposés, associée à une présentation soignée, est l'opportunité pour les enfants de découvrir des recettes ou des plats nouveaux et ainsi d'éduquer leur goût.

Nous avons également une politique d'achat qui tient compte à la fois de la saisonnalité (pour les fruits et les légumes) mais également des modes de production (partenariat avec un ESAT producteur de légumes BIO).

L'entretien des locaux et de l'environnement

Le service entretien revêt également une grande importance au sein de l'établissement compte tenu des missions qui lui sont confiées et de l'importance du parc immobilier qui occupe une surface de 5000 m².

Principales missions

- Réalisation de la plupart des travaux d'aménagement, de mise aux normes, d'agrandissement et de rénovation
- Réalisation de petits travaux d'entretien
- Entretien des véhicules
- Ménage et entretien des locaux.

Gymnase

Groupe 1

Les transports

Les transports font l'objet d'une gestion spécifique et attentive, car il s'agit :

- d'assurer la sécurité des jeunes transportés ;
- d'avoir une organisation cohérente afin de limiter les temps de transport et la longueur des trajets ;

- de limiter les coûts, ce poste constituant le budget le plus important, après les charges de personnel.

L'organisation et le suivi de ce service sont assurés par la secrétaire comptable de l'établissement. Les transports, en fonction de l'autonomie du jeune et de l'éloignement géographique de son lieu d'habitation, sont réalisés à pieds, en taxi ou en transport en commun.

♦ NOTRE ORGANISATION

❖ La procédure d'accueil et d'admission

Au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) oriente les jeunes et propose aux parents une liste d'établissements.

Prise de contact des familles
Par téléphone ou par courrier

→ **Présentation succincte de l'établissement**
Finalités – Missions
Les différents services
Les activités
Procédures d'admission

⇩

Demande d'admission

⇩

Rendez-vous parents + enfant
Directeur
Psychiatre ou psychologue

-Visite de l'établissement

-Entretiens de présentation

-Détermination de la période de contact

-Remise du livret d'accueil

⇩

Stage de contact
Désignateur d'un coordinateur de stage

Participation à toutes les activités en lien avec le groupe d'appartenance durant une semaine

Rencontre des parents à la fin de la période d'essai pour un premier retour d'expérience.

⇩

Réunion d'admission
Réunion d'équipe pluridisciplinaire

→
- Mise en commun des observations
- choix d'une date d'entrée ou orientation vers un autre établissement si le profil de l'enfant ne correspond pas à l'agrément de l'IME Fraineau
- Prestations pouvant être mises en œuvre rapidement.

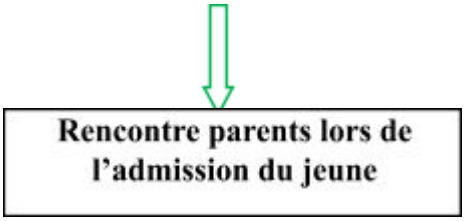

❖Désignation d'un coordinateur de projet

Pour chaque enfant un coordinateur de projet est désigné lors de la réunion d'admission.

Ce rôle peut être assumé par un éducateur du groupe de vie de l'enfant ou de l'adolescent.

Son rôle

Le coordinateur de projet est la personne qui centralise toutes les informations concernant le jeune dans l'objectif :

- D'élaborer le projet individuel d'accompagnement
- De l'évaluer et de le réajuster périodiquement
- De s'assurer de la mise en œuvre des actions prévues dans le projet individuel d'accompagnement

Pour cela il est amené à rencontrer les parents pour recueillir leurs attentes quant au travail à effectuer auprès de leur enfant. Il rencontre également les autres personnes en lien avec le projet de l'enfant (famille d'accueil, travailleurs sociaux, entraineurs sportifs,…).

Il associe le jeune à son projet et lui restitue les informations qui le concernent.

Il participe à toutes les réunions concernant le jeune dont il est référent du projet.

❖ Le contrat de séjour

Le contrat de séjour a été rendu obligatoire par la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Il doit être conclu dans le cas **d'un séjour** continu ou discontinu **d'une durée prévisionnelle supérieure à deux mois.**

Le contrat de séjour est conclu entre la personne accueillie, ou son représentant légal, et le représentant de l'établissement.

Lorsque la personne accueillie ou son représentant légal refuse la signature du contrat, un document individuel de prise en charge est établi.

Le contrat de séjour est remis à la personne ou son représentant légal au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'admission et il doit être signé dans le mois qui suit l'admission.

Il définit, en concertation avec les représentants légaux :

- **les objectifs de la prise en charge ainsi que les prestations** (actions éducatives, pédagogiques, de soin, thérapeutiques, de soutien ou d'accompagnement) **qui peuvent être mises en œuvre dès la signature du contrat.**
- il précise également les conditions d'accueil

Par la suite, un projet individuel viendra préciser les prestations adaptées au jeune concerné.

❖ La procédure d'élaboration du projet individuel d'accompagnement

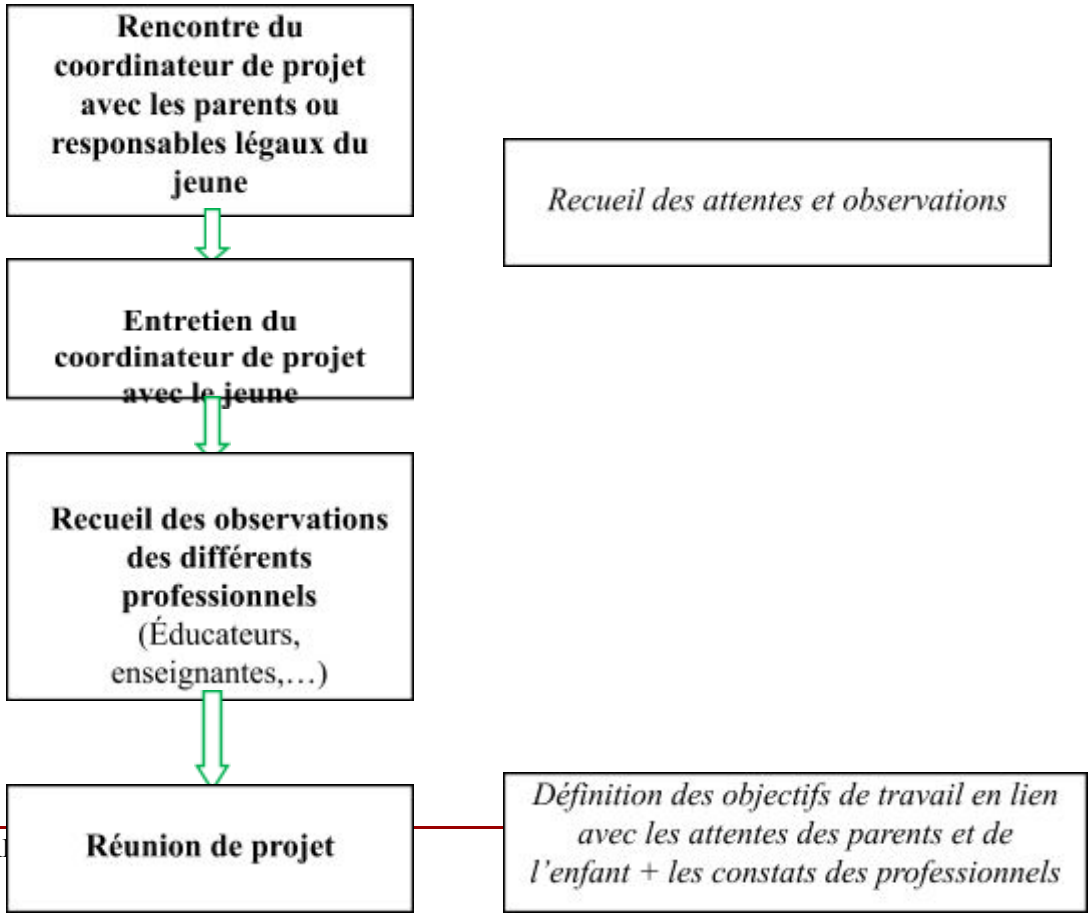

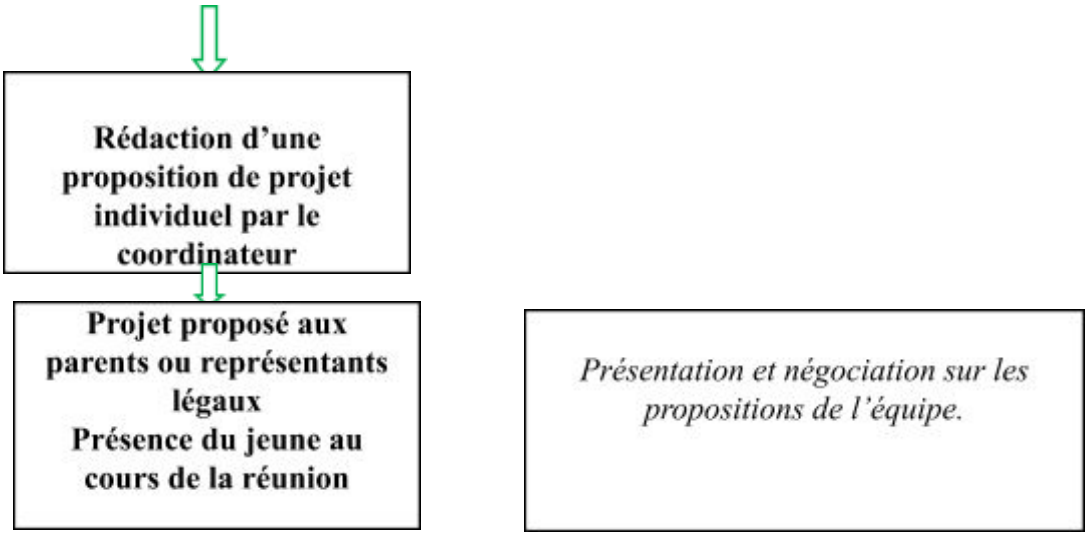

Les projets sont évalués et réajustés tous les ans

❖ La préparation de la sortie

La sortie de l'établissement est organisée **en concertation et en coopération avec le jeune et sa famille** selon les modalités suivantes :

- L'équipe pluridisciplinaire se réunit et envisage une ou plusieurs propositions d'orientation en s'appuyant sur les évaluations du projet individuel et les souhaits du jeune.

- Une rencontre entre la famille, le jeune et l'établissement est programmée. Au cours de cette rencontre, les possibilités d'orientation sont évoquées et le choix effectué.

- Les démarches à effectuer sont recensées. La famille et le jeune sont informés de celles qui leur incombent ainsi que des possibilités d'accompagnement proposées par l'établissement (constitution d'un dossier,…).

- La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est saisie. Elle statue sur l'orientation et la notifie à la personne intéressée.

- Le jeune peut intégrer la structure ou le dispositif envisagé (école, apprentissage, entreprise adaptée) ou s'inscrire auprès des établissements susceptibles de l'accueillir (ESAT, Foyer occupationnel, …).

♦ VOTRE PLACE DE PARENTS DANS LE PARCOURS DE VOTRE ENFANT A L'IME

Votre implication active est essentielle et s'inscrit dans les orientations des lois qui fondent l'organisation du secteur médico-social (loi du 2 janvier 2002 notamment) :

Vous êtes informés :.

- De l'ensemble des activités de votre enfant (soins, scolarité, ateliers éducatifs ou préprofessionnels, sorties éducatives ou sportives…) et de son emploi du temps (réunion d'information en début d'année scolaire, courriers, cahier de liaison,…).
- Du suivi scolaire, éducatif et préprofessionnel de votre enfant (envoi de bilans semestriels).
- De toute décision ou modification apportée à la prise en charge de votre enfant.
- Vous êtes saisis de tout fait ou décision relevant de l'autorité parentale.

Vous êtes associés :

- A l'élaboration et à l'évaluation du projet individuel de votre enfant.
- A toute modification du projet individuel susceptible d'intervenir avant sa réévaluation.
- Au fonctionnement de l' établissement par l'intermédiaire de vos représentants élus au Conseil de la Vie Sociale (C.V.S.).

A tout moment de la prise en charge :

- Vous pouvez solliciter l'équipe pluridisciplinaire ou le professionnel de votre choix.
- Votre enfant peut aussi interpeller son référent de projet.
- Votre avis est également recueilli à travers des enquêtes de satisfaction.

♦ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Le dossier de la personne accueillie

Afin d'accomplir sa mission et d'accompagner au mieux votre enfant, l'établissement est amené à détenir certaines informations utiles à sa prise en charge.

Toutes ces informations sont protégées :

- les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement et **sont protégées par le secret médical**

- les autres données sont protégées **par le secret professionnel** ou par l'**obligation de discrétion**

Certaines de ces données sont informatisées. La loi « informatique et libertés », du 6 janvier 1978, vous donne un droit d'accès, d'opposition et de rectification. Une déclaration à la CNIL a été faite en ce sens.

- Prévention et lutte contre la maltraitance

La prévention des maltraitances est une préoccupation centrale. Elle constitue le prolongement logique des principes et valeurs de l'association qui visent le bien-être et la promotion des jeunes que nous accueillons.

Cette prévention s'appuie sur les orientations et actions suivantes :

- La personnalisation de l'accompagnement et la participation du jeune et de sa famille à l'élaboration et l'évaluation des prestations qui les concernent

- Le respect des droits des jeunes et de leurs familles, en particulier à travers la mise en place des outils et instances prévus par la loi 2002-2 (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, conseil de la vie sociale, charte des droits et libertés)

- L'ouverture sur l'extérieur (stages en entreprises, intégration dans des activités ouvertes à tous, sorties, séjours, démarches multiples dans l'environnement…)

- La mise en place d'une démarche d'évaluation visant l'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles et institutionnelles

- La réalisation d'actions d'information, de sensibilisation et de formation à la prévention de la maltraitance et à l'amélioration de la « bientraitance »

- Une politique de recrutement basée sur la vigilance quant à la qualification, la dimension éthique et professionnelle

- La vigilance quant aux conditions et à l'environnement de travail du personnel afin d'éviter l'usure professionnelle et le manque de disponibilité (formation, cadre de travail, mobilité interne,…)

- Le respect des normes de sécurité et la mise en place de procédures dans les différentes situations d'urgence (incendie, panne électrique, urgences médicales, épidémies, incidents alimentaires, …)

Numéro national d'appel contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées : **3977**

ALMA France : **04 76 84 20 40**
ALMA Charente : **0810 84 85 86**

- Assurance souscrite par l'établissement

L'établissement a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile auprès du groupe GRAS SAVOYE, qui couvre tous les dommages pouvant survenir du fait des usagers, ou être subis par eux, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

- Assurance scolaire

Une assurance scolaire doit être fournie à chaque rentrée.

- Plan

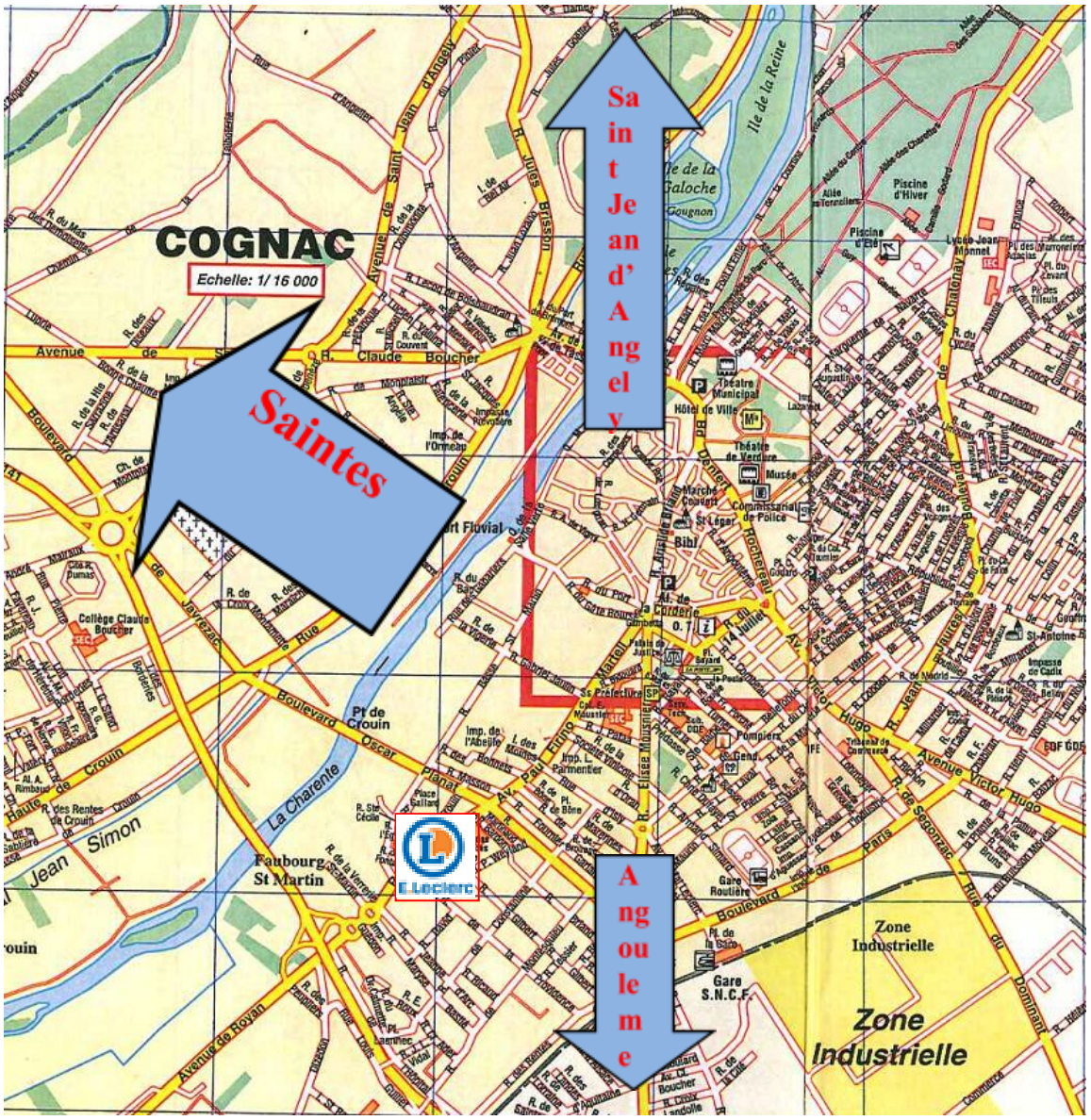
COGNAC
Echelle: 1/ 16 000
Saintes
Saint Jean d'Angely
Angoulême
Zone Industrielle
Zone Industrielle
Faubourg St Martin
La Charente
Pt de Crouin
Gare S.N.C.F.
Gare Routière
Théâtre Municipal
Hôtel de Ville
Piscine d'Hiver
Piscine d'Eté
Lycée Jean Monnet
Collège Claude Boucher
Ile de la Reine
Ile de la Galoche
Gougnon
Av. Victor Hugo
Boulevard Oscar Planat
Avenue Paul Firino Martell
Avenue de Royan
Boulevard Jean Simon
Avenue de Saint Jean d'Angely
Avenue Claude Boucher
Rue du Dominant
Rue de Segonzac
Rue de Paris
Rue Chaloupy
Rue Jules Brisson
Rue Jean Jaurès
Rue Victor Hugo
Rue Jean Simon
Rue Hautes Rentes de Crouin
Rue Elisée Moussnier
Rue Paul Firino Martell
Rue Denis Papin
Rue Rochefoucauld
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Monnet
Rue Chaloupy
Rue Jules Brisson
Rue Jean d'Angely
Rue Victor Hugo
Rue Paul Firino Martell
Rue Elisée Moussnier
Rue Denis Papin
Rue Rochefoucauld
Rue du Dominant
Rue de Segonzac
Rue de Paris
Rue Jean Simon
Rue Hautes Rentes de Crouin
Rue Oscar Planat
Rue Claude Boucher
Rue Jean Jaurès
Rue Victor Hugo
Rue Jean Monnet
Rue Chaloupy
Rue Jules Brisson
Rue Jean d'Angely